

2021_CT2_403

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - AVIS - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour l'acquisition des locaux d'exploitation de la collecte situés sur la Commune de Rousset

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 30 Septembre 2021

06_3_01

■ **Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour l'acquisition des locaux d'exploitation de la collecte situés sur la Commune de Rousset**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 7 Octobre 2021

19839

■ Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour l'acquisition des locaux d'exploitation de la collecte situés sur la Commune de Rousset

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées.

Depuis de nombreuses années, le Pôle d'exploitation de proximité du secteur Sud-Est est situé dans des locaux à Rousset dont la Métropole est locataire. Pour rappel, le Pôle assure les prestations de collecte de proximité en régie ainsi que le suivi des prestations déléguées pour les habitants des 10 Communes du secteur concerné.

L'aménagement des différents bâtiments et espaces est parfaitement adapté à l'activité d'exploitation de la collecte des déchets. En effet, les locaux, sur une surface de terrain de 5 000 m² clôturé, sont constitués :

- d'un bâtiment indépendant de 840 m² composé d'un atelier avec des portes d'accès pour des véhicules de collecte, d'un magasin de pièces détachées, de vestiaires et de douches et sanitaires ainsi que de bureaux cloisonnés et climatisés,
- et de deux hangars, chacun de 1000 m², communicants et aménagés avec un quai de déchargement, comprenant des sanitaires, une douche et un petit bureau.

Les contrats de location arrivant à échéance en mai et septembre 2022, le propriétaire, la SCI 53R, a décidé de vendre ces biens. Une réflexion a alors été menée par le Pôle Service à la Population du Territoire du Pays d'Aix afin de mesurer l'opportunité d'acquérir ces biens.

Compte tenu de l'agencement du site, de son emplacement et des équipements fonctionnels existants, il est proposé de procéder à l'achat de l'ensemble de ces biens, c'est-à-dire du bâtiment et des deux hangars afin de maintenir l'activité de service public.

Il convient aujourd'hui de créer une nouvelle opération d'investissement pour l'acquisition « des locaux d'exploitation sur Rousset » et pour les frais de notaire associés pour un montant de 2 500 000 € TTC.

La nouvelle opération d'investissement « Acquisition des locaux d'exploitation sur Rousset » pour un montant de 2 500 000 € TTC sera inscrite au Budget Service Public d'Elimination des Déchets 24 enregistrée dans l'autorisation de programme du programme 16 de la Métropole.

Ce montant est financé par le Territoire dans le cadre du BS 2021, présenté également en séance du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021, en affectant une part de l'excédent en investissement constaté suite à l'approbation du Compte Administratif de 2020 du Budget Annexe du SPED (24).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2014_A242 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2014 relative à l'ouverture d'AP/CP sur le Budget Annexe du SPED ;
- La délibération n° FAG 122-4939/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 relative à l'ouverture et à la modification d'autorisation de programme du Budget Annexes SPED du Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis du Conseil du Territoire du Pays d'Aix du 30 septembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 2 500 000 euros TTC de l'opération afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une nouvelle opération d'investissement n°2021200600 « Acquisition des locaux d'exploitation sur Rousset » pour un montant total de 2 500 000 € TTC, rattachée au programme 16 code AP 212160CO.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 24 Service Publics d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : Nature 213, Fonction 7212, Autorisation de Programme 16.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

CP 2021 inscrit après BS 2021 : 2 500 000 € T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie de réduction et
Traitement des déchets

Roland MOUREN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - AVIS - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour l'acquisition des locaux d'exploitation de la collecte situés sur la Commune de Rousset

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 13 OCT. 2021